ANNEXE AJOUTÉE A LA DEMANDE DU MINISTERE

200526

INDEMNITE HORAIRE POUR EMBARQUEMENT AVEC IMMERSION

Identification de la fiche

Entité	ARM - MI 150 – Ministère des armées
Code BJ	200526
Code PAY	0526
Libellé	Indemnité horaire pour embarquement avec immersion
Objet du complément	Impacts Observation / information complémentaire Fiscalité, cotisations, contributions
Date de validité de la fiche RDP	01/06/2017
Date de validité annexe	01/06/2017
Fin de validité annexe	

Impacts sur modalités de service :

Temps partiel: sans impact.

CPA: sans impact.

Impacts sur absences et congés :

Congés et absences de toutes natures : sans objet.

Observation:

Pour les ouvriers de l'État, l'indemnité journalière pour essais ou travaux commandés sur sousmarins avec immersion est versée au titre des indemnités pour travaux dangereux ou pénibles (code 200517).

Fiscalité, cotisations, contributions :

POPU	FISC./COTIS./CONTRIB.	A COCHER
F	IMPOSABLE	X
	PENSION CIVILE	
F	RAFP	X
С	IRCANTEC	X
	FSPOEIE	
F/C	CSG	X
F/C	CRDS	X
С	VEUVAGE	X
С	MALADIE	X
С	VIEILLESSE	X